

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EM BOND OPP. 2024

Part E1 : FR0012767010

Anaxis Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectif. L'OPCVM a pour objectif de réaliser à son échéance du 31 décembre 2024, une performance annualisée de 3%. L'objectif de gestion défini pour chaque catégorie de parts tient compte des frais courants, de l'estimation du risque de défaut et du coût de la couverture de change. Il est fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue pas une promesse de rendement et ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

Objectif d'investissement durable. La gestion vise à contribuer de manière significative aux objectifs de l'Accord de Paris en réduisant l'intensité carbone du portefeuille de 7.5% par an en moyenne, par rapport à un niveau de référence fixé fin 2018.

Stratégie. L'objectif doit être réalisé par la construction d'un portefeuille principalement constitué d'obligations d'entreprises à haut rendement et risque de crédit élevé. Les titres ont vocation à être détenus jusqu'à leur échéance, mais les ajustements jugés opportuns peuvent être faits tout au long de la vie du fonds dans le cadre d'une gestion active discrétionnaire.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émissions obligataires privées des marchés émergents. La gestion n'investit pas de manière significative dans le secteur financier.

La gestion privilégie les émetteurs dont le siège social est établi dans un pays émergent ou qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires dans les pays émergents. Les zones privilégiées sont l'Amérique Latine, l'Asie, l'Afrique, le Moyen Orient et l'Europe centrale et de l'Est. Une diversification jusqu'à 60% est toutefois permise dans d'autres marchés développés. Le fonds peut aussi investir dans la limite de 50% de son actif en instruments de dette émis par des Etats, sans restriction en termes de notation de crédit. Par ailleurs, il peut placer jusqu'à 50% de ses actifs en dépôts à terme.

Le fonds peut intervenir sur les marchés à terme pour réaliser des opérations de couverture de change ou moduler sa sensibilité obligataire dans une fourchette de 0 à 5. La gestion investit seulement en titres libellés dans des devises majeures (dollar américain majoritairement). Le risque de change fait l'objet d'une couverture systématique.

Au plus tard le 31/12/2024, le fonds sera géré en monétaire en référence au taux moyen du marché monétaire. Le fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.

Facteurs de durabilité. En premier lieu, une politique d'exclusion sectorielle permet d'écarter les activités suivantes : énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques.

En second lieu, des notes sont attribuées aux émetteurs concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Parmi les critères environnementaux, on compte l'engagement dans une politique crédible de réduction des émissions selon une approche centrée sur les *meilleurs efforts*. Par ailleurs, la sélection des émetteurs porte une attention particulière à la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau. Parmi les critères sociaux, on compte les liens avec des gouvernements autoritaires, l'implication dans des controverses ou encore le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies. Pour la gouvernance, le point de vue est celui du créancier. Des critères comme la transparence financière ou la légitimité des relations intragroupe sont importants. L'analyse couvre au moins 90% du portefeuille et exclut au moins un émetteur sur cinq.

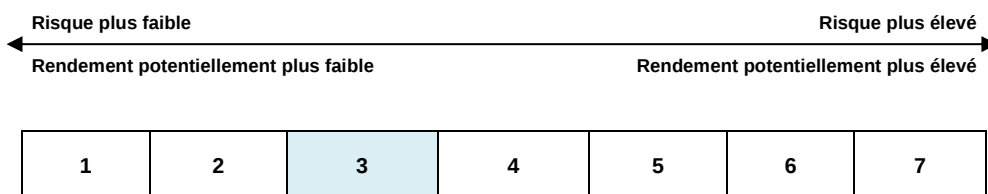
Les principales limitations méthodologiques de l'approche concernent la disponibilité et la qualité des données, l'utilisation d'hypothèses et de prévisions, ou encore l'incertitude concernant le comportement des sociétés et le respect de engagements pris.

Modalités de souscription et de rachat. La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

Affectation du résultat. Capitalisation.

Recommandation. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance du 31 décembre 2024.

Profil de risque et de rendement



Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées, et notamment en dette d'entreprise de catégorie spéculative, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : Risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui peut entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut conduire à une augmentation du risque de taux au-delà de celui attaché aux obligations et autres titres de dette détenus en portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,49% TTC *

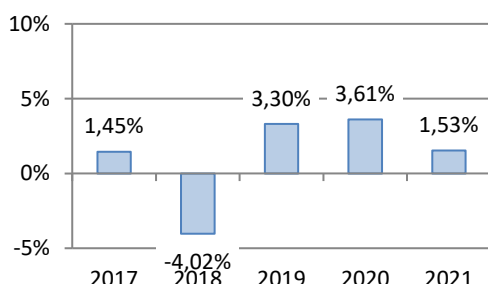
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cadre de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section correspondante du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.anaxis-capital.com.

Performances passées



Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Cet OPCVM a été créé le 6 juillet 2015. La devise de référence de l'OPCVM est le dollar américain. La devise de cette part est l'euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie, en particulier son échéance, le 25 mars 2020. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées sont donc différentes.

Informations pratiques

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.anaxiscapital.com. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève jusqu'au 31.03.2021. A partir du 01.04.2021, l'agent payeur est Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant. En Suisse, l'organe de médiation est Terraxis SA, Rue de la Tour de l'Île 1, CH-1204 Genève.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.anaxiscapital.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 mars 2022.